

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 novembre 2022
Convocation du : 18 novembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt quatre novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOU, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Grégory PICKEU, Rut LERNER-BERTRAND, Laurent DERONNE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETARE DE SEANCE : Grégory PICKEU

DE22.177

FINANCES
COMPLEXE LÉO LAGRANGE SALLE 2
DEMANDE DE SUBVENTION
FONDS DE CONCOURS « ÉQUIPEMENTS SPORTIFS »

Autorisation - Approbation

☞

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de promotion et de développement du sport sur son territoire, la collectivité a investi dans des projets sportifs, et notamment la création et le réaménagement de nombreux équipements dont elle assure la gestion quotidienne.

Dans ce contexte, la collectivité a initié un projet de rénovation du sol sportif fortement dégradé de la salle numéro 2 au complexe sportif Léo Lagrange, situé à proximité du collège Desrousseaux.

Le coût global hors taxes du projet est de 113.178,60 €.

La Métropole Européenne de Lille propose un plan de soutien à l'investissement à destination des équipements sportifs qui permet à la collectivité de souscrire à une subvention à hauteur maximale de 40 % des dépenses éligibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du dispositif « Fonds de concours : Équipements Sportifs » auprès de la Métropole Européenne de Lille.

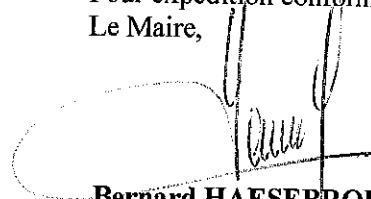
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille